

ARRETE n° ADMG_2022_032

portant délégation de signature du Président à un responsable de service

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant recrutement de Monsieur Claude LADOE, au poste de Chargé de mission du suivi des équipements sportifs

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à **Monsieur Claude LADOE**, chargé de mission du suivi des équipements sportifs, aux fins de déposer plainte suite au vol de « totems » de signalisation au Centre aquatique situé à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, au lieu-dit La Croisette.

Monsieur Claude LADOE pourra signer tous documents relatifs à cette délégation de signature.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 21 octobre 2022

Le Président

Luc FOUTRY

